



**Art des Vorstosses:**

- Parlamentarische Initiative
- Motion
- Postulat
- Interpellation
- Dringliche Interpellation
- Anfrage
- Dringliche Anfrage

**Type d'intervention :**

- Initiative parlementaire*
- Motion*
- Postulat*
- Interpellation*
- Interpellation urgente*
- Question*
- Question urgente*

**Tipo d'intervento :**

- Iniziativa parlamentare*
- Mozione*
- Postulato*
- Interpellanza*
- Interpellanza urgente*
- Interrogazione*
- Interrogazione urgente*

**Auteur**

Claude Hêche

**Signature**

**Titre**

Réforme de la péréquation financière entre Cantons et Confédération. Quel engagement de la Confédération afin de garantir la cohésion nationale ?

**Texte**

2425

Le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont, pour le Conseil fédéral, les enjeux et les principes de base de la réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons ?
2. Dans quelle mesure la Confédération va-t-elle veiller à ce que les cantons à faible potentiel de ressources ne voient pas leur situation se péjorer ?
3. Selon le rapport Marty commandé par les cantons, la Confédération va réaliser des économies à hauteur de plusieurs centaines de millions de francs dans la réforme. Le Conseil fédéral est-il disposé à reverser tout ou partie de cette somme aux cantons pour maintenir, voire renforcer la cohésion nationale ?

Mitunterzeichner: Die aktuelle Liste steht den Ratsmitgliedern elektronisch zur Verfügung und liegt gedruckt im Ratssaal (Sessionen) und im Zentralen Sekretariat auf.

Cosignataires: La liste actuelle est à la disposition des députés au format électronique. Une version imprimée est disponible en salle du conseil (durant les sessions) et au Secrétariat central.

Cofirmatari: La lista attuale è a disposizione dei deputati in formato elettronico. Una versione stampata è disponibile nella sala del Consiglio (durante le sessioni) e presso la Segreteria centrale.

**Développement (facultatif)**

2425

La réforme de la péréquation financière entre les cantons et la Confédération doit entrer en vigueur le premier janvier 2020. Aujourd'hui, les cantons ont adopté une position de compromis suite au rapport Marty commandé par la Conférence des Gouvernements cantonaux. Cette position prévoit que la péréquation financière permette à tous les cantons d'atteindre un indice de potentiel de ressources de minimum 86,5% par rapport à la moyenne de tous les cantons. 4 cantons bénéficiaires (FR, VS, NE, JU) s'opposent à cette solution. Ils estiment que les pertes financières sont trop importantes pour eux. Le canton de Berne, lui aussi bénéficiaire, s'est abstenu.

Pour discuter de ce projet, un groupe de travail entre la Confédération et les cantons a été créé sous l'impulsion du Département fédéral des finances. Selon les calculs du rapport Marty, la réforme de la péréquation financière permettra aux cantons contributeurs d'économiser près de 300 millions de francs par année à l'horizon 2022. La Confédération économiserait par effet ricochet env. 400 millions de francs annuellement.

Le rapport Marty prévoit que l'économie fédérale soit remise à disposition des cantons. Une proposition sur laquelle le Conseil fédéral ne s'est pas encore prononcé. La péréquation financière entre les cantons et la Confédération est un pilier capital de notre système politique. Il permet d'éviter des déséquilibres financiers trop grands entre les cantons et contribue ainsi de manière très importante à la cohésion nationale. Ainsi, la réforme en cours doit permettre de maintenir les effets bénéfiques du système pour l'ensemble du pays et doit donc être traitée avec une attention particulière par le Conseil fédéral.

Bitte unterzeichnetes Original dem Ratssekretariat abgeben und den Text zusätzlich via Email senden an:

*Prière de déposer l'original signé auprès du secrétariat du Conseil et, en plus, d'envoyer le texte par messagerie électronique à :*

*Vi preghiamo di consegnare l'originale firmato alla Segreteria del Consiglio e di inviare il testo tramite messaggiera elettronica:*

**zs.kanzlei@parl.admin.ch**